
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 19 avril 2010
Séance tenue le 22 avril 2010

Résolution: CM10 0336

Approuver un projet d'accord entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - phase 1 / Résilier l'accord précédent intervenu entre la Ville et cette firme (CG08 0205) / Modifier le PTI 2010-2012 afin d'y introduire ce projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clémentina Teti-Tomassi

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'accord entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - phase I ;
- 2- de résilier l'accord précédent entre la Ville et le promoteur (CG08 0205) portant sur le projet Griffintown original ;
- 3- d'approuver le virement budgétaire requis pour inscrire distinctement le projet Griffintown II - phase I au PTI 2010-2012 de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clémentina Tėti-Tomassi

de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.18) à une phase ultérieure.

La proposition est acceptée.

À 14 h 57, le 22 avril 2010, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.18).

Un débat s'engage.

À 15 h 04, M. Claude Dauphin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Caroline Bourgeois.

Le conseiller Benoît Dorais salue la présence du professeur David Hannah dans les gradins et souligne son apport dans plusieurs grands dossiers de l'arrondissement du Sud-Ouest, dont l'échangeur Turcot, le projet Griffintown et le transport collectif.

À 15 h 08, M. Claude Dauphin reprend le fauteuil présidentiel.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.18) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1104175001 (20.18)
/pl

Gérald TREMBLAY

Colette FRASER

Maire

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 29 avril 2010